
Demande de Subvention auprès du Département du GARD Agir pour son Avenir Professionnel (AAP)

Rapporteur : Caroline ALLARY

1. Aspects juridiques

VU les STATUTS de l'EPA *Centre Social ESCAL*, et notamment son article 03

VU le Code de l'action sociale et des familles, notamment les articles L.262-27 et L.262-28,

VU la loi n°2023-1196 du 18 décembre 2023 pour le plein emploi

VU la délibération n° 138 de la Commission Permanente du Conseil Départemental du GARD, en date du 11 octobre 2024

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

CONSIDERANT l'appel à projet 2025 du Conseil Départemental du GARD : « *Actions d'Insertion et d'Accompagnement destinées aux Allocataires du Revenu de Solidarité Active* », et notamment son axe 1 : sécuriser le parcours des allocataires du RSA vers et dans l'emploi, action "agir pour son avenir professionnel" (AAP)

2. Eléments de contexte

Dans le cadre de la réalisation de son objectif premier, « faciliter l'insertion sociale des familles [...] », le Centre Social ESCAL développe depuis 1997 des actions d'insertion en lien avec ses partenaires (Conseil Départemental du GARD, France Travail, acteurs de l'insertion, ...).

Dans le cadre de son offre d'insertion professionnelle, le Conseil Départemental du GARD, vise à remobiliser les personnes qui sont freinées dans leurs parcours d'insertion et en particulier dans les domaines : *informatiques, numérique, accès soin et à la santé, mobilité, modes de garde.*

PARCOURS GAGNANT est une action d'insertion du dispositif "Agir pour son Avenir Professionnel" qui s'inscrit sur un territoire périurbain/rural où l'accès à l'emploi constitue une problématique globale. L'action permet donc de prendre en compte les difficultés particulièrement prégnantes pour les personnes les plus éloignées de l'emploi, telles un faible niveau de qualification, l'âge, un isolement social et parfois géographique lié à la mobilité, des problèmes de garde d'enfants pour les femmes seules isolées, une méconnaissance du monde de l'entreprise et du territoire, des problématiques de santé, financières et sociales ou des seniors proches de la retraite... Il s'agit de proposer un accompagnement personnalisé et de proximité.

ETABLISSEMENT PUBLIC ADMINISTRATIF CENTRE SOCIAL ESCAL

CONSEIL D'ADMINISTRATION SEANCE DU 24 décembre 2024

Délibération n°2024/12-24/10

Date de la convocation	18 décembre 2024
Nombre de membres en exercice	23
Nombre de membres avec voix délibérative en exercice	21
Nombre de membres présents	15
Nombre de membres avec voix délibérative présents	14
Nombre de membres avec voix délibérative absents, excusés et représentés	4
Nombre de membres avec voix délibérative absents non représentés	1
Nombre de membres sans voix délibérative absents non représentés	0

Membres avec voix délibérative présents :

Collège des élus :

Mme Frédérique CONDET, M. Frédéric COURRENT, Mme Florence LIMONES, Mme Margit LORBLANCHET, M. Rémi NICOLAS, M. Éric PEREDES, Audrey RANC et M. Georges VIERNE

Collège des familles et associations :

Mme Caroline ALLARY, Mme Christine DEMAY, M. Antoine GIL, Mme Marlène JAFFIOL, Mme Céline ROSZCZKA et Mme Stéphanie ROY

Membres sans voix délibérative présents :

Collège des personnes publiques qualifiées :

Benoît CHERMANE (CAF du Gard)

Membres avec voix délibérative absents, excusés et représentés :

Collège des élus :

M. Denis CANTIER (donne pouvoir à Mme Audrey RANC), Mme Patricia POUBLANC (pouvoir à M Rémi NICOLAS) et M Éric PAREDES (pouvoir à partir de ghoo à M Georges VIERNE)

Collège des familles et associations :

Mme Monique SAEZ (pouvoir à Mme Marlène JAFFIOL)

Membres avec voix délibérative absents et non représentés :

Collège des personnes publiques qualifiées :

Mme Valérie GUARDIOLA (Conseil départemental du Gard)

Membres sans voix délibérative absents et non représentés :

Collège des personnes publiques qualifiées :

3. Incidence financière

Cette action débutera en janvier 2025 et se clôturera en décembre 2025

Les charges et produits seront inscrites au budget général 2025.

4. Décisions

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Article 1 : **approuve** la mise en œuvre de ce projet ;

Article 2 : **autorise** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier et notamment les dossiers de demande de subvention auprès de la du Conseil Départemental du Gard.

5. Annexes

- ✓ Dossier 2025 déposé
- ✓ Appel à projet du département



Rémi NICOLAS

Président de l'EPA
Centre Social ESCAL

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de ce texte.

Délais et voies de recours : la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nîmes (16 avenue Feuchères – 30941 Nîmes Cedex 09) dans un délai de deux mois à compter de la date de publication. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site www.telerecours.fr

Rémi NICOLAS
Président de l'EPA
Centre Social ESCAL

